

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

Arrondissement de :
Céret

N°2014/33

Canton de :
Prats-De-Mollo

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **9**
Sous-Domaine :
9.1

Séance ordinaire du Conseil Municipal du seize octobre deux mille quatorze à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE

Objet : Ancien
véhicule communal
Renault 4L

Présents : Mesdames DEMOULIN Pierrette, MONIE Danielle, MARGALEF Marie-Andrée, Messieurs CAPALLERA Jean-Paul, JUANOLE Michel, FIGA Georges.

Formant la majorité des membres en exercice,

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de : Sept

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Madame MONIE Danielle.

CONVOCAION C.M
EN DATE DU :
11 octobre 2014

Madame le Maire demande à son assemblée quelle décision prendre en ce qui concerne l'ancien véhicule communal Renault 4L.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17/10/2014

A l'unanimité des membres, le conseil municipal décide de réformer le véhicule, de le mettre à la destruction.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 17/10/2014

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 17 octobre 2014

Le Maire,
Agnès PARAYRE

PAR PUBLICATION
LE :

Accusé de réception Préfecture du
N°

PAR DELEGATION
LE :
(signature)
Prénom Nom

